

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.41/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

29/03/2026

DATE DE PUBLICATION :

13 AVR. 2026

L'An deux mil vingt-six, le 04 avril à 08h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 23

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FOMBELLE Joris ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence.

Procurations :

*M. FERRARI Fabien donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne ;
Mme FINISTROSA Nathalie donne pouvoir à M. ROSSI Patrick ;
M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine ;
Mme MARTINET Catherine donne pouvoir à M. CAMARA Célestin.*

Etaient absents : NÉANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Madame BIGEL Anne-Marie ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN
DE L'ASSOCIATION COFOR ALEC 83 (COMMUNES FORESTIERES DU VAR –
AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUERS DU VAR)**

Monsieur le maire expose que la commune fait partie des collectivités qui ont choisi d'adhérer à l'Association des Communes Forestières du Var - Agence des politiques énergétiques du Var (COFOR ALEC 83).

Adhérer à la COFOR ALEC 83, c'est bénéficier de l'appui et de l'expertise de deux réseaux nationaux reconnus :

- la Fédération Communes Forestières France,
- la Fédération des Agences Locales de l'Énergie et du Climat (FLAME).

Aux côtés des communes varoises, l'association œuvre à assurer :

- la représentation des intérêts de la commune auprès des instances concernées,
- la valorisation des actions engagées par la collectivité en matière de politique forestière, énergétique et climatique,
- l'accompagnement technique et stratégique des projets, afin de soutenir le développement de démarches territoriales durables.

Les actions se structurent autour de trois axes complémentaires :

- un accompagnement opérationnel au bénéfice de nos territoires, visant à renforcer notre capacité d'action,
- la consolidation de notre expertise, au travers de sessions d'informations,
- la mise en réseau des collectivités, favorisant l'échange de bonnes pratiques et la diffusion d'initiatives exemplaires à l'échelle départementale.

A la suite des élections municipales, il convient de nommer deux délégués (1 titulaire et 1 suppléant).

Ces délégués (maires, adjoints ou conseillers municipaux) seront les représentants de la commune au sein de l'association et pourront s'impliquer dans les domaines liés :

- à la forêt (aménagement du territoire/sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées),
- et/ou à la transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/urbanisme/énergies renouvelables).

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU les élections municipales du 15 mars 2026 et notamment le conseil municipal d'installation du 21 mars 2026,

VU le code général des collectivités territoriales qui prévoit que le conseil municipal procède à la désignation de ses représentants dans les organismes extérieurs et peut les remplacer à tout moment pour la durée restant à courir du mandat,

VU l'article 6 des statuts de l'association,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

DE DÉSIGNER les délégués de la commune de PIGNANS auprès de l'Association COFOR ALEC 83 :

- Délégué titulaire : Monsieur BRUN Fernand,
- Délégué suppléant : Monsieur ROSSI Patrick.

Article 2 :

DE SOUMETTRE la présente délibération au contrôle de légalité.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 22 MAJORITE

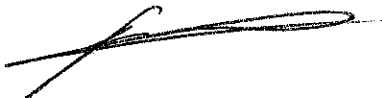
CONTRE : 05

M. AIGUESPARSES Cédric, M. BONNAUD Christophe, Mme GACNIK Marie-France, Mme PRUNET Sophie, Mme Laurence YZQUIERDO

ABSTENTION : 0

Anne-Marie BIGEL

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le

ID : 083-218300929-20260404-DEL41_2026-DE